

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2016 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2016-0048 594, rue Madeleine, lot 3 595 091 du cadastre du Québec.

Autoriser la réduction du total des marges latérales à 3,60 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit un total des marges latérales de 4 mètres minimum pour les habitations unifamiliales dans la zone H-171.

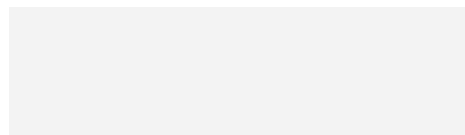
DM2016-0050 18, rue Narcisse, lot 3 594 111 du cadastre du Québec.

Autoriser l'aménagement d'une deuxième entrée charretière à 2,3 mètres de l'autre entrée, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une distance minimale de 6 mètres entre deux entrées charretières sur un même terrain.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 10 juin 2016.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe